Mis en ligne le : 03/07/2025

ville de Villiers-le-bel

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 27 juin 2025

Le vendredi 27 juin 2025, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 19 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Mme Djida DJALLALI-TECHTACH.

Secrétaire : M. Cémil YARAMIS

Présents : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Véronique CHAINIAU (sauf pour le point n°26), M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Myriam KASSA (sauf pour les points n°20, n°22 et n°26), M. Christian BALOSSA(sauf pour le point n°26), Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA (à compter de 19h45 - point n° 4), M. Gourta KECHIT, Mme Hakima BIDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN (sauf pour le point n°26), Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN (à compter de 20h06 - point n°15), M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Jean-Louis MARSAC, Mme Lilia GILLES (sauf pour le point n°22), M. Kévin QUENETTE, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR (à compter de 19h39 - point n°4)

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE (jusqu'à 19h45), M. Faouzi BRIKH par M. Allaoui HALIDI, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Teresa EVERARD (jusqu'à 20h06), Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Mohamed ANAJJAR (à compter de 19h39 - point n°4), M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : Mme Véronique CHAINIAU (pour le point n°26), Mme Myriam KASSA (pour les points n°20, n°22 et n°26), M. Christian BALOSSA(pour le point n°26), M. William STEPHAN (pour le point n°26), Mme Lilia GILLES (pour le point n°22), Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO (jusqu'à 19h39), M. Mohamed ANAJJAR (jusqu'à 19h39), M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Absent : -

Le Conseil Municipal est réuni en Mairie - Salle des Mariages.
Madame la Maire procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.
M. Cémil YARAMIS est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ *Conseil Municipal*

Installation d'un nouveau Conseiller municipal - Monsieur QUENETTE Kévin

PREND ACTE de la procédure exposée ci-dessus et de l'installation de Monsieur QUENETTE Kévin en qualité de Conseiller municipal.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

2/ *Compte rendu*

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2025

ARRETE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2025.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

3/ *Compte rendu*

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 13 mai 2025 et le 16 juin 2025, les décisions prises par Madame la Maire sont les suivantes : Contrat/Convention/Marché/Avenant : 15 - Concession dans le cimetière : 24 - Demande de subvention/Fonds de concours : 3 - Décision de préemption : 1
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Il est rendu acte des décisions prises par Madame la Maire.

4/ *Conseil Municipal*

Détermination du nombre de postes d'Adjoints - Modification

M. Mohamed ANAJJAR arrive en séance à 19h39 pendant la présentation du point n°4 de l'ordre du jour.
Mme Géraldine MEDDA arrive en séance à 19h45 pendant la présentation du point n°4 de l'ordre du jour.

SUPPRIME le poste d'Adjoint devenu vacant suite à la démission de Monsieur Daniel AUGUSTE,

FIXE le nombre total d'Adjoints à douze (12), dont neuf (9) Adjoints au Maire et trois (3) Adjoints de quartier (Adjoint de quartier Le Village / Le Val Roger, Adjoint de quartier Derrière-les-Murs de Monseigneur / Puits-la-Marlière, Adjoint de quartier Les Carreaux / Les Charmettes).

DIT que les Adjoints en place prennent rang, dans l'ordre du tableau, comme suit :

1er Adjoint	Mme CHAINIAU Véronique
2ème Adjoint	M. HALIDI Allaoui
3ème Adjoint	Mme MACEIRA Rosa
4ème Adjoint	M. MAQUIN Maurice
5ème Adjoint	Mme CISSE-DOUCOURE Mariam
6ème Adjoint	Mme KASSA Myriam
7ème Adjoint	M. BALOSSA Christian
8ème Adjoint	Mme EVERARD Teresa
9ème Adjoint	M. RAJA Jamil
10ème Adjoint de quartier Les Carreaux/Les Charmettes	Mme KILINC Laetitia
11ème Adjoint de quartier Le Village/Le Val Roger	M. EDART Léon
12ème Adjoint de quartier Derrière-les-Murs de Monseigneur/Puits-la-Marlière	Mme MEDDA Géraldine

CHARGE Madame la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes ou documents afférents.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)
Adoptée :Vote pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 6 – Ne prend pas part au vote : 0

5/ *Conseil Municipal*
Indemnités de fonction des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués

DECIDE d'attribuer et de fixer les indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués de la façon suivante :

- Indemnité du 1er adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 2ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 3ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 4ème adjoint : 26.21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 5ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 6ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 7ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 8ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 9ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 10ème adjoint (de quartier) : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 11ème adjoint (de quartier) : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 12ème adjoint (de quartier) : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité des conseillers municipaux délégués (soit 13 conseillers municipaux délégués) : 10,98 % de l'indice

brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

DIT que ces indemnités suivront l'évolution du traitement de la fonction publique,

RAPPELLE que les indemnités de fonction des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués sont versées à compter de la date à laquelle ils reçoivent une délégation.

DIT que la présente délibération abroge la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2025 relative aux indemnités de fonction des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués.

DIT que les présentes dispositions entreront en vigueur le jour où la présente délibération deviendra exécutoire.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée, d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)
Adoptée :Vote pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 6 – Ne prend pas part au vote : 0

6/ *Conseil Municipal*
Majoration des indemnités de fonction

DECIDE que les indemnités réellement octroyées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués sont majorées de 15%,

DECIDE de retenir la majoration de surclassement démographique pour les Communes ayant été attributaires de la dotation de solidarité urbaine au cours des exercices précédents pour les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints,

RAPPELLE que les indemnités de fonction des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués sont versées à compter de la date à laquelle ils reçoivent une délégation.

DIT que la présente délibération abroge la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2025 relative à la majoration des indemnités de fonction.

DIT que les présentes dispositions entreront en vigueur le jour où la présente délibération deviendra exécutoire.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)
Adoptée :Vote pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 6 – Ne prend pas part au vote : 0

7/ *Conseil Municipal*
Désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission 'Finances'

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

PROCEDE à la désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission « Finances ».
Est candidat : M. Kévin QUENETTE
Est désigné, par 27 voix pour et 6 abstentions: M. Kévin QUENETTE.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

8/ *Conseil Municipal*
Désignation d'un nouveau représentant de la ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle Henri Wallon

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

PROCEDE à la désignation d'un nouveau représentant au sein du conseil d'école de l'école maternelle Henri Wallon.

Est candidat: M. Kévin QUENETTE
Est désigné, par 27 voix pour et 6 abstentions: M. Kévin QUENETTE.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

9/ *Conseil Municipal*
Désignation de nouveaux représentants de la ville au sein du lycée Pierre Mendès France

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

PROCEDE à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein du lycée Pierre Mendès France:

-Représentant titulaire :
Est candidat : M. Kévin QUENETTE
Est désigné, par 27 voix pour et 6 abstentions: M. Kévin QUENETTE

-Représentant suppléant :
Est candidat : Mme Laetitia KILINC
Est désignée, par 27 voix pour et 6 abstentions: Mme Laetitia KILINC
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

10/ *Conseil Municipal*
ROISSY DEV - Désignation d'un nouveau représentant de la commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

PROCEDE à la désignation d'un nouveau représentant titulaire afin de représenter la commune à l'assemblée générale de ROISSY DEV:
Est candidat : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH
Est désignée, par 27 voix pour et 6 abstentions: Mme Djida DJALLALI-TECHTACH.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

11/ *Conseil Municipal*
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - Désignation d'un nouveau délégué titulaire de la commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

PROCEDE à l'élection d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) :
Est candidat : M. Cémil YARAMIS
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
M. Cémil YARAMIS a obtenu 27 voix pour

Compte tenu des résultats ci-dessus :
M. Cémil YARAMIS a été élu délégué titulaire auprès du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

12/ *Conseil Municipal*
Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel/Gonesse pour la production et la distribution de chaleur - Désignation d'un nouveau délégué titulaire de la commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

PROCEDE à la désignation d'un nouveau délégué titulaire auprès du Syndicat intercommunal Villiers-Le-Bel/Gonesse pour la production et la distribution de chaleur.

Est candidat : M. Cémil YARAMIS
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
M. Cémil YARAMIS a obtenu 27 voix pour

Compte tenu des résultats ci-dessus :
M. Cémil YARAMIS a été élu délégué titulaire auprès du Syndicat intercommunal Villiers-Le-Bel/Gonesse pour la production et la distribution de chaleur.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

13/ *Conseil Municipal*

Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de Gonesse / Villiers-le-Bel - Désignation des représentants de la commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

PROCEDE à l'élection des cinq délégués titulaires et des cinq délégués suppléants auprès du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de Gonesse / Villiers-le-Bel (SIRCO de Gonesse / Villiers-le-Bel):

Délégués Titulaires

1er délégué
Est candidate : Mme Carmen BOGHOSSIAN
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
Mme Carmen BOGHOSSIAN a obtenu 27 voix pour

2ème délégué
Est candidate : Mme Hakima BIDELHADJELA
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
Mme Hakima BIDELHADJELA a obtenu 27 voix pour

3ème délégué
Est candidat : M. Léon EDART
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
M. Léon EDART a obtenu 27 voix pour

4ème délégué
Est candidat : M. Cémil YARAMIS
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
M. Cémil YARAMIS a obtenu 27 voix pour

5ème délégué
Est candidate : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
Mme Djida DJALLALI-TECHTACH a obtenu 27 voix pour

Délégués Suppléants

1er délégué
Est candidate : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
Mme Mariam CISSE-DOUCOURE a obtenu 27 voix pour

2ème délégué

Est candidat : M. Maurice MAQUIN
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
M. Maurice MAQUIN a obtenu 27 voix pour

3ème délégué
Est candidate : Mme Teresa EVERARD
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
Mme Teresa EVERARD a obtenu 27 voix pour

4ème délégué
Est candidat : M. Maurice BONNARD
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
M. Maurice BONNARD a obtenu 27 voix pour

5ème délégué
Est candidat : M. Christian BALOSSA
Nombre de votants : 33
Abstentions : 6
M. Christian BALOSSA a obtenu 27 voix pour

Compte tenu des résultats ci-dessus :
Mme Carmen BOGHOSSIAN a été élue déléguée titulaire
Mme Hakima BIDELHADJELA a été élue déléguée titulaire
M. Léon EDART a été élu délégué titulaire
M. Cémil YARAMIS a été élu délégué titulaire
Mme Djida DJALLALI-TECHTACH a été élue déléguée titulaire

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE a été élue déléguée suppléante
M. Maurice MAQUIN a été élu délégué suppléant
Mme Teresa EVERARD a été élue déléguée suppléante
M. Maurice BONNARD a été élu délégué suppléant
M. Christian BALOSSA a été élu délégué suppléant
auprès du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de Gonesse / Villiers-le-Bel.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

14/ *Finances*

Décision Modificative n°1 - Budget Principal de la Ville - Exercice 2025

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Principal de la Ville - 2025, annexée à la présente délibération.

ARRETE la balance de la section d'investissement du Budget Principal de la Ville, en recettes et en dépenses, à 38 514 934,78 € au lieu de 36 977 191,20 € (restes à réaliser compris).
Les mouvements (en euros) par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	**LIBELLE CHAPITRE**	**DEPENSES**	**RECETTES**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)		57 679,35
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)		874 211,33
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35 839,03	

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-127 176,19	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	803 568,74	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	312 512,00	
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		-649 062,71
024	PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILISATIONS		741 915,61
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	513 000,00	513 000,00
	TOTAL GENERAL	**1 537 743,58**	**1 537 743,58**

ARRETE la balance de la section de fonctionnement du Budget Principal de la Ville, en recettes et en dépenses, à 56 190 896.09 € au lieu de 54 879 744,07 €.
Les mouvements (en euros) par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	**LIBELLE CHAPITRE**	**DEPENSES**	**RECETTES**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 715 397,88	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		14 404,39
012	CHARGES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	70 156,30	
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE (sauf 6586)	140 500,00	
66	CHARGES FINANCIERES	34 160,55	
70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES		25 507,70
73	IMPOTS ET TAXES		26,00
731	FISCALITE LOCALE		360 805,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		864 510,90
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		45 898,03
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	-649 062,71	
	TOTAL GENERAL	**1 311 152,02**	**1 311 152,02**

Soit, une balance générale de : 94 705 830,87 € au lieu de 91 856 935,27 €

(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)
Adoptée :Vote pour : 27 – Contre : 6 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Carmen BOGHOSSIAN arrive en séance à 20h06.

15/ *Finances*

Demande de fonds de concours de fonctionnement auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans le cadre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

AUTORISE Madame la Maire à solliciter un fonds de concours de 14 594 € auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France destiné à participer au fonctionnement des équipements municipaux suivants :

-Gymnase Nelson MANDELA ;
-Gymnase Paul LANGEVIN ;
-Gymnase Pierre de COUBERTIN ;
-Gymnase Jesse OWENS.

PRECISE que le total des dépenses destinées au nettoyage des locaux réalisé en 2024 au titre de ces équipements, sans aucune subvention perçue, s'élève à 43 150,43 €.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à signer avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France tout document afférent à cette demande de fonds de concours.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)
Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

16/ *Finances*

Demande de fonds de concours au titre des communes situées dans le périmètre du plan d'exposition au bruit auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour les travaux de reconstruction de la toiture de l'école élémentaire la Cerisaie

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, en vue de participer au financement du projet relatif aux travaux de reconstruction de la toiture de l'école élémentaire la Cerisaie,

AUTORISE Madame la Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France tout document afférent à cette demande de fonds de concours,

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)
Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

17/ *Finances*

Taxe sur la publicité extérieure - Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026

FIXE les tarifs suivants de la taxe sur la publicité extérieure pour l'année 2026 :

Enseignes		**€ / m²**
Surface > 0 m² et ≤ 7 m²	Non scellée au sol	18,90
	Scellée au sol	18,90
Surface > 7 m² et ≤ 12 m²	Non scellée au sol	18,90
	Scellée au sol	18,90
Surface > 12 m² et ≤ 20 m²		37,30
Surface > 20 m² et ≤ 50 m²		37,30
Surface > 50 m²		69,40
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques		**€ / m²**
Surface ≤ 50 m²		18,90
Surface > 50 m²		37,30
Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques		**€ / m²**
Surface ≤ 50 m²		53,50

Surface > 50 m²	102,00

DIT que les tarifs sont indexés chaque année sur l'inflation ;

RAPELLE que la taxe sur la publicité extérieure sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable, conformément à l'article L454-71 du Code des Impositions sur les Biens et Services et aux articles L2333-14, R2333-14 et R2333-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
(Rapporteur : M. Allaoui HALIDI)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

18/ *Finances*

Garantie d'emprunt accordée à CDC HABITAT SOCIAL dans le cadre de l'acquisition de 44 logements situés 2-4 rue des Gélinières (allée de Creil/ chemin des Lavandières)

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 135 085,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 164949 constitué de 8 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 135 085,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à signer tous actes afférents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée :Vote pour : 27 – Contre : 4 – Abstention : 2 – Ne prend pas part au vote : 0

19/ *Habitat - Logement*

Autorisation de signature - Convention de garantie d'emprunt avec CDC HABITAT SOCIAL pour l'acquisition de 44 logements (Résidence Harmonia) situés 2-4 rue des Gélinières

APPROUVE la convention de garantie d'emprunt portant droit à réservation de logements au bénéfice de la commune, jointe à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention avec la Société Anonyme d'HLM CDC HABITAT SOCIAL,

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée :Vote pour : 27 – Contre : 4 – Abstention : 2 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Myriam KASSA quitte la salle à 20h16 ; elle ne prend part ni au débat ni au vote de la délibération «Subventions exceptionnelles à l'association Amicale des Citoyens Engagés (ACE) et à l'association Futsal » - point n°20 de l'ordre du jour.

20/ *Subventions aux associations*

Subventions exceptionnelles à l'association Amicale des Citoyens Engagés (ACE) et à l'association Futsal

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association « Amicale des Citoyens Engagés » (ACE) et une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association Futsal,

DIT que les crédits afférents à ces subventions seront inscrits au budget 2025.

DIT que la notification de subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Marine MACEIRA)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Myriam KASSA revient dans la salle à 20h17 après le vote du point n°20 de l'ordre du jour.

21/ *Vie associative*

Création du Conseil Local de la Vie Associative et approbation de la charte

APPROUVE la création d'un Conseil Local de la Vie Associative (CLVA) pour la durée du mandat en cours et la charte afférente,

DIT que le Conseil Local de la Vie Associative (CLVA) sera présidé par l'élu(e) délégué(e) à la vie associative,

DIT que le Conseil Local de la Vie Associative peut être consulté par Madame la Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du CLVA. Le CLVA peut par ailleurs transmettre à Madame la Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel il a été institué.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Marine MACEIRA)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Myriam KASSA et Mme Lilia GILLES quittent la salle à 20h21 ; elles ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération «Attribution de subventions aux associations au titre du cofinancement de droit commun - Contrat de ville 2025 » - point n°22 de l'ordre du jour.

22/ *Politique de la ville*

Attribution de subventions aux associations au titre du cofinancement de droit commun - Contrat de ville 2025

AUTORISE Madame la Maire à verser aux associations les subventions, d'un montant total de 35 500 euros pour les actions communales réalisées dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de ville, conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE)

Adoptée :Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Myriam KASSA et Mme Lilia GILLES reviennent dans la salle à 20h24 après le vote du point n°22 de l'ordre du jour.

23/ *Enfance*

Autorisation de signature - Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le soutien aux formations BAFA/BAFD et aux séjours de vacances

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à signer, avec la Caisse d'Allocations

Familiales du Val d'Oise, l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le soutien aux formations BAFA/BAFD et aux séjours vacances,

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Hakima BIDELHADJELA)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

24/ *Enfance*

Renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2025-2030 et autorisation de signature de la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial

ADOPTE le nouveau Projet Educatif de Territoire 2025-2030 annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial 2025 / 2030, annexée à la présente délibération, avec le Préfet du Val d'Oise, le directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Val d'Oise agissant sur délégation de la rectrice d'académie et la directrice de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Hakima BIDELHADJELA)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

25/ *Culture*

Autorisation de signature - Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans le cadre du déploiement du réseau Numixs Lab

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la commune de Villiers-le-Bel dans le cadre du déploiement du réseau Numixs Lab.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Véronique CHAINIAU, Mme Myriam KASSA, M. Christian BALOSSA et M. William STEPHAN quittent la salle à 20h30 ; ils ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération «Autorisation de signature - Contrat d'objectifs pour la mise en place de classes passerelles ' Un Violon dans mon école ' avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel - Année scolaire 2025/2026 » - point n°26 de l'ordre du jour.

26/ *Culture*

Autorisation de signature - Contrat d'objectifs pour la mise en place de classes passerelles ' Un Violon dans mon école ' avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel - Année scolaire 2025/2026

APPROUVE les termes du contrat d'objectifs pour la mise en place de classes passerelles « Un Violon dans mon école » - Année scolaire 2025/2026,

AUTORISE Madame la Maire à signer ledit contrat avec l'association du Conservatoire de musique de Villiers-le-Bel,

AUTORISE le versement, à l'association du Conservatoire de musique de Villiers-le-Bel, d'une subvention d'un montant de 1 623 euros pour l'exercice 2025 (correspondant à l'activité menée du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025) et d'une subvention d'un montant prévisionnel de 3 246 euros pour l'exercice 2026 (correspondant à l'activité menée du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026), sous réserve de l'inscription des crédits au budget.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Véronique CHAINIAU, Mme Myriam KASSA, M. Christian BALOSSA et M. William STEPHAN reviennent dans la salle à 20h32 après le vote du point n°26 de l'ordre du jour.

27/ *Santé/Handicap*

Rapport annuel 2024 de la Commission Communale pour l'Accessibilité

APPROUVE le rapport annuel 2024 de la Commission Communale pour l'Accessibilité annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire ou l'adjoint(e) délégué(e) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

28/ *Prévention de la délinquance*

Autorisation de signature - Convention relative à la mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre entre la commune de Villiers-le-Bel et le Procureur de la République

APPROUVE la convention de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre entre la Maire de la commune de Villiers-le-Bel et le Procureur de la République près le Tribunal Judicaire de Pontoise.

AUTORISE Madame la Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes et pièces s'y rapportant, notamment la convention susvisée.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

29/ *Personnel*

Délibération autorisant le recrutement d'apprentis - 2025/2026

Ce point de l'ordre du jour est reporté à un prochain Conseil Municipal.

30/ *Personnel*

Modification du tableau des emplois

DECIDE d'ouvrir le poste de « Chargé.e de la maison des femmes » aux grades du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture, en complément des grades des cadres d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs.
Si la procédure de recrutement pour pourvoir le poste créé n'a pu aboutir par l'embauche d'un fonctionnaire, l'emploi cité ci-dessus pourra être occupé par un agent contractuel recruté dans la limite des possibilités offertes par la législation.
La rémunération de cet emploi sera basée sur les grilles des grades des cadres d'emplois des rédacteurs, des adjoints administratifs ou des auxiliaires de puériculture.

DECIDE la suppression du poste suivant :
- un poste permanant de « Gardien du service Entretien et Sécurité » à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maitrise.

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

31/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Modifications aux lots n°1, 3, 8 et 12 du marché de travaux pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant

AUTORISE Madame la Maire à passer et signer les modifications suivantes au marché de travaux pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant :

-Modification n° 5 pour le lot n°1 « Structure, Gros œuvre, Maçonnerie » avec l'entreprise SNRB,
-Modification n°2 pour le lot n°3 « Couverture, Etanchéité, Bardage » avec l'entreprise SARMATES,
-Modification n°3 pour le lot n°8 « Cloisons, Plafonds » avec l'entreprise BATIMEAUX,
-Modification n°2 pour le lot n°12 « VRD » avec l'entreprise COLAS France,

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée, à signer tous les documents afférents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

32/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un conservatoire de musique et de danse à Villiers-le-Bel

AUTORISE Madame la Maire à signer la modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un conservatoire de musique et de danse à Villiers-le-Bel, avec le groupement TRACKS - MAKE INGENIERIE - AREA ETUDES NANTES - SERVICAD INGENIEURS CONSEILS - ALTIA - DE LONG EN LARGE - ELIOTH - ECO+CONSTRUIRE ayant pour mandataire TRACKS, pour un montant de 150 578,95 € HT soit 180 694,74 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 749 914,95 € HT soit 899 897,94 € TTC.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à signer tous les documents afférents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

33/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Modification n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration/reconstruction du groupe scolaire Henri Wallon

AUTORISE Madame la Maire à signer la modification n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration/reconstruction du groupe scolaire Henri Wallon, avec le groupement BULLE POIRIER & JUSTMAN ARCHITECTES (anciennement FABIENNE BULLE ARCHITECTE ET ASSOCIES) - SIBAT - AGENCE LAURE PLANCHAIS - VIA SONORA - BET YVES-MARIE LIGOT ayant pour mandataire BULLE POIRIER & JUSTMAN ARCHITECTES, pour un montant de 240 163,43 € HT soit 288 196,12 € TTC, ce qui porte le montant total dudit marché à 1 207 987,16 € HT soit 1 449 584,60 € TTC.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à signer tous les documents afférents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

34/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Marché de travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Wallon

AUTORISE Madame la Maire à signer le marché de travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Wallon de la manière suivante:

N° Lots	Intitulé	Titulaires	Montant HT en euros	Montant TTC en euros
1 B	Fondations-Gros oeuvre	SAINT DENIS	946 180,00	1 135 416,00

		CONSTRUCTION 24 rue des Postillons - 93200 Saint Denis		
2	Charpente bois - Mur à ossature paille	CONSTRUCTION MILLET BOIS (CMB) ZI Poterie – 27 rue de Lattre – 79700 MAULEON	1 159 706,14	1 391 647,37
3	Etanchéité- Couverture	RIVETANCHE Zac des Portes de l'Ile de France - 78840 FRENEUSE	404 425,92	485 311,10
4	Menuiseries extérieures - Occultations	BILLIET 1 Bis route de Socx – ZA du Bieredyck – 59380 BIERNE	542 435,45	650 922,54
5	Cloisons, Doublages- Faux plafonds- Menuiseries intérieures	EZEL 21 BIS Avenue Toussaint Cauro - 91170 VIRY CHATILLON	658 504,35	790 205,22
6	Métallerie - Serrurerie	CISCO BATIMENT SAS 211 Chemin du Sempin - 77500 Chelles	127 189,10	152 626,92
7	Revêtement de sol & murs - Peinture	EZEL 21 BIS Avenue Toussaint Cauro - 91170 VIRY CHATILLON	162 990,70	195 588,84
8	Chauffage – Ventilation - Plomberie - Sanitaires	INGETHERMIQUE 7 Rue Boris Vian – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	530 875,58	637 050,70
9	Electricité courants forts & faibles	ENTRA 102 bis, rue Danielle Casanova – 93306 Aubervilliers cedex	278 456,52	334 147,82
10	VRD	EMULITHE Agence : EMULITHE SAS – 13, rue de la Ferme Saint Ladre - BP 50033 – 95470 – FOSSES Siège Social : Voie de Seine – 94290 VILLENEUVE LE ROI	348 680,18	418 416,22
11	Espaces verts	Groupement TERIDEAL (mandataire)/ GOGY (cotraitant), Immeuble Florence, 3 place Gustave Eiffel CS	112 591,91	135 110,29

		80730 – 94528 RUNGIS CEDEX		

Soit, un montant total de 5 272 035,85 € HT soit 6 326 443,02 € TTC.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à signer tous les documents afférents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

35/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Accord-cadre 'Pain frais et viennoiseries fraîches'

AUTORISE Madame la Maire à signer l'accord-cadre « Pain frais et viennoiseries fraîches » avec A LA GERBE D'OR, située 18 Avenue Alexis Varagne - 95400 Villiers-le-Bel, pour un montant maximum annuel de 90 000 euros HT.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée, à signer tous documents afférents.
(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

36/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Accord-cadre pour la 'Formation linguistique en langue française à destination des personnes ne maitrisant pas les bases orales et écrites du français'

AUTORISE Madame la Maire à signer l'accord-cadre pour la formation linguistique en langue française à destination des personnes ne maitrisant pas les bases orales et écrites du français avec le GRETA DU VAL D'OISE – LYCEE GUSTAVE MONOD, dont l'adresse postale est 71 Avenue de Ceinture – 95880 Enghien les Bains.
Et, pour les montants de prestations annuels suivants :

Maximum annuel HT
133 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée, à signer tous documents afférents.
(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

37/ *Archives municipales*

Autorisation de signature - Convention relative à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission d'archivage

APPROUVE les termes de la convention n°2025/04/07701 relative à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission d'archivage au sein de la Commune de Villiers-le-Bel ainsi que le protocole d'accord préalable relatif à la mise à disposition d'un archiviste (mission d'audit des locaux de conservation des archives),

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France, ainsi que tous documents afférents dont le protocole d'accord préalable relatif à la mise à disposition d'un archiviste.
(Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

38/ *Communauté d'agglomération*

Autorisation de signature - Protocoles transactionnels avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France - Remboursement de dépenses liées à l'Espace Emploi et à la Maison de la Justice et du Droit

APPROUVE les termes des protocoles transactionnels à passer avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour le remboursement des dépenses de fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit et l'Espace Emploi au titre de l'exercice 2024, tels que figurant en annexe.

AUTORISE Madame la Maire à signer lesdits protocoles transactionnels avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

39/ *Communauté d'agglomération*

Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 22 mai 2025

APPROUVE le rapport de la C.L.E.T.C. du 22 mai 2025 joint en annexe,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

40/ *Formation*

Autorisation de signature - Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - CMA Formation Roissy Pays de France

APPROUVE les termes de la convention de partenariat annexée à la présente délibération,

APPROUVE la cession, à titre gratuit, de véhicules (dans la limite de 4 maximums) à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - CMA Formation Roissy Pays de France pendant la durée de la convention,

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - CMA Formation Roissy Pays de France,

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

41/ *Urbanisme*

Production d'énergies renouvelables - Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables ZAENR sur le territoire

PRECISE qu'aucune zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) n'est identifiée pour l'éolien et la méthanisation;

IDENTIFIE les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) conformément à la carte annexée à la présente délibération pour les énergies suivantes : la géothermie profonde et de surface, l'énergie solaire d'origine thermique en toiture, l'énergie photovoltaïque en toiture et en ombrière de parking et le bois-énergie/ biomasse;

DIT que la présente délibération sera notifiée au référent préfectoral et à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.
(Rapporteur : M. Allaoui HALIDI)

Adoptée :Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

42/ *Urbanisme*

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°3 à la révision du contrat de développement territorial (CDT) de Val de France/Gonesse/Bonneuil-en-France

APPROUVE l'avenant n°3 à la révision du contrat de développement territorial (CDT) de Val de France/Gonesse/Bonneuil-en-France, tel que joint en annexe ;

AUTORISE Madame la Maire à signer ledit avenant ;

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Allaoui HALIDI)

Adoptée :Vote pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 6 – Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07.

- 3 JUIL 2025

Madame la Maire,
Djida DJALLALI-TECHTACH

MAIRIE DE VILLIERS-LE-BEL (Val d'Oise)